

Québec, le 17 mars 2008

Monsieur Richard Marcotte
Maire
Ville de Mascouche
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
 (secteur nord) (DQ37)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous demande l'information suivante :

La redevance municipale de 10,00 \$ la tonne enfouie demandée dans le mémoire conjoint des Villes de Charlemagne, Mascouche, Repentigny et Terrebonne s'appliquerait-elle seulement sur les matières résiduelles en provenance de l'extérieur de la MRC Les Moulins ?

Dans l'éventualité où les villes de Charlemagne et Repentigny enverraient leurs matières résiduelles au LET de Lachenaie, devraient-elles défrayer cette somme de 10,00 \$ la tonne métrique où en seraient-elles exemptées ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 mars prochain, compte tenu des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission